



Aux membres de la Commission des affaires juridiques du
Conseil des États

Genève, le 13 octobre 2020

Concerne : Initiative parlementaire *Mariage civil pour tous* (13.468)

Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États,

Lors des séances de la commission des affaires juridiques des 19 octobre et 12 novembre 2020, vous traiterez notamment de l'initiative parlementaire *Mariage civil pour tous*.

Depuis de nombreuses années, la Session des jeunes se penche régulièrement sur la question de l'égalité des droits de toutes les personnes indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. La dernière pétition sur ce sujet, intitulée *Abolir l'INégalité face à l'adoption*¹, est apparentée à l'initiative parlementaire susmentionnée.

Il faut relever que toutes les pétitions² concernant l'égalité de droits des personnes LGBTQ+ ont été acceptées à de très nettes majorités (toujours entre 75% et 94%) par les jeunes participant-e-s à la Session. Ce large consensus démontre que la jeunesse suisse est fortement préoccupée par les discriminations dont cette communauté continue à faire l'objet. Cette préoccupation se retrouve dans la votation du 9 février 2020. En effet, selon l'analyse VOTO³, les deux tranches d'âge de la population ayant approuvé à la plus large majorité la nouvelle norme anti-discriminations sont les 18-29 ans (77%) et les 30-39 ans (79%).

Du point de vue de la jeunesse suisse, il est donc urgent de réaliser pleinement l'égalité de droit de toutes les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle. La Session des jeunes est donc favorable au projet de loi dont vous débattrez, dans sa version la plus complète, incluant l'adoption et la procréation médicalement assistée. Procéder par étapes prolongerait encore de nombreuses années l'inégalité de traitement dont sont victimes les personnes LGBTQ+. Le temps est venu de

¹ Curia Vista 18.2003

² 2013 : Égalité des droits pour les homosexuel-le-s (13.2062)

2013 : Contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle (13.2060)

2014 : Complément d'art. 261bis CP à propos de la discrimination raciale (14.2034)

2017 : Abolir l'INégalité face à l'adoption ! (18.2003)

³ https://www.voto.swiss/wp-content/uploads/2020/04/VOTO_Bericht_09.02.2020_FR.pdf, p. 23.

Forum Session fédérale des jeunes

Florian Schweri
Quai des Arénières 4
1205 Genève



réaliser cette réforme nécessaire, car c'est la seule qui soit à même de reconnaître et de concrétiser l'égalité de tous les couples.

En restant à votre disposition en cas de question et en espérant que vous ferez ce pas important vers l'égalité de tous les habitants et de toutes les habitantes de notre pays, je vous adresse, Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États, mes meilleures salutations.

Florian Schweri
Co-président de la Session des jeunes